

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2020
-----oOo-----

L'an deux mille vingt, le 12 octobre, à 20h00, le Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Christine PORTEVIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 8 octobre 2020

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **14** – votants **19**

Présents : ARMANDIE Jean-Pierre – BERARD Maxime – CHIAPPONI Marina – COURT Sylvie – DU PONTAVICE Quentin – FEUILLASSIER Stéphanie – FIORONI Stéphane – GARCIN Aurélien – GRANGAUD Selim-Thomas – HOURRIEZ Sophie – LANOE Loïc – MOULIN Dominique – PICHET Catherine – PORTEVIN Christine

Absents : CERBINO-BARBEROUX Sylvie – CHARPIOT François – DEJY Guillaume – FEUTRIER Lucie – HAUBER-IMBERT Isabelle

Procuration de : CERBINO-BARBEROUX Sylvie à PORTEVIN Christine
 CHARPIOT François à MOULIN Dominique
 DEJY Guillaume à DU PONTAVICE Quentin
 HAUBER-IMBERT Isabelle à PICHET Catherine

Secrétaire de séance : BERARD Maxime

La séance est ouverte à 20h00.

MOBILITE DOUCE DE LA ROUTE DE LA GARE – ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX	N°20201012-01
--	---------------

DELIBERATION :

Dominique Moulin, premier adjoint, rappelle au Conseil municipal que, lors de sa séance du 22 janvier dernier, il avait donné son accord pour engager le projet de création d'une mobilité douce route de la Gare et avait autorisé le Maire à déposer des dossiers de demande de subvention auprès de l'Etat et auprès du Département.

Les subventions ayant été accordées, la consultation des entreprises a été faite et trois entreprises ont transmis leur meilleure offre.

L'entreprise COLAS a présenté une offre à 205 010 € HT, l'entreprise Routière du Midi une offre à 221 692.75 € HT et l'entreprise Charles Queyras TP une offre à 148 727.50 € HT.

Pour mémoire, le coût d'objectif total de l'opération avait été fixé à 175 000 € HT.

La commission des marchés s'est réunie le 29 septembre 2020 et propose d'attribuer le marché à l'entreprise Charles Queyras TP pour un montant de 148 727.50 € HT.

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,
APPROUVE l'exposé

DECIDE d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise Charles Queyras TP pour un montant de 148 727.50 € HT

CHARGE le Maire de signer les pièces du marché correspondantes.

DISCUSSION :

Madame le Maire donne des précisions sur le contenu du projet : réalisation d'une continuité piétonne et cyclable sur la route de la Gare incluant le réaménagement du carrefour avec le chemin des chapelles et indique que les travaux doivent être réalisés cet automne.

PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU POTABLE, ECONOMIES D'EAU ET GESTION QUANTITATIVE – DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU ET DU DEPARTEMENT – NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT

N°20201012-02

DELIBERATION :

Dominique Moulin, adjoint, indique que lors de sa séance du 17 février 2020, le Conseil municipal avait chargé le Maire de déposer une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau et du Département dans le cadre du projet global d'amélioration du rendement des réseaux d'eau potable. Dans ce projet, il était notamment prévu d'installer des compteurs de production sur les surverses entre le captage de la Réortie et le réservoir du Pied du Bois et entre le captage de la Réortie et le hameau de la Maison du Roy.

Il est apparu cependant intéressant de mettre en place un troisième compteur sur la surverse qui se trouve au niveau du captage de la Réortie, donc en tête du réseau. Cela permet ainsi d'affiner la connaissance du rendement en ne comptabilisant que le volume envoyé dans les réseaux de distribution d'eau potable.

Les travaux sont de plus grande envergure que pour les surverses du Pied du Bois et de la Maison du Roy et le coût supplémentaire estimé s'élève à la somme de 6 800 € HT.

Par ailleurs, pour la mise à jour du schéma directeur d'eau potable (SDAEP) et la réalisation du schéma de défense extérieure contre l'incendie (SDECI), la Commune a travaillé avec l'aide d'IT 05 sur le cahier des charges pour consulter des bureaux d'études compétents. La consultation n'est pas terminée mais le coût de l'étude se rapprochera plus facilement de 35 000 € plutôt que les 20 000 € annoncés qui ne tenaient pas compte du SDECI qu'IT 05 a conseillé de réaliser en même temps.

Le montant total de l'opération se trouve ainsi modifié :

DEPENSES (HT)		RECETTES	
Compteurs de production et de sectorisation	52 333.00 €	Agence de l'Eau (50 %)	43 666.50 €
Mise à jour du SDAEP	35 000.00 €	Département (20 %)	17 466.60 €
		Commune (30 %)	26 199.90 €
TOTAL	87 333.00 €	TOTAL	87 333.00 €
		TVA (20 % à la charge de la Commune)	17 466.60 €

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE, APPROUVE l'exposé

S'ENGAGE à réaliser les dépenses précitées destinées à améliorer la gestion du service eau potable,

ADOpte le plan de financement ci-dessus,

CONFIE au Maire le soin de solliciter les partenaires précités pour l'obtention des subventions correspondantes.

TRAVAUX DE SECURITE SUR LA VOIRIE COMMUNALE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

N°20201012-03

DELIBERATION :

Dominique Moulin, adjoint aux travaux, rappelle que le Département aide les communes à réaliser des travaux de sécurité sur la voirie communale dans le cadre de l'enveloppe dont il dispose et qui provient des recettes des amendes de police.

Il soumet au conseil divers projets d'aménagements, de sécurité qui entrent dans ce cadre.

1) La réfection de murs de soutènement de voirie communale :

Plusieurs murs de soutènement sont aujourd'hui en mauvais état, mettant en péril la sécurité et la pérennité des voies concernées. Ils doivent être refaits ou confortés afin d'assurer la sécurité de la circulation routière et piétonne.

Les murs concernés sont au nombre de quatre :

- Chemin de la Rochette : mur en béton sur une longueur de 30 ml et 1 m de hauteur : 20 000€ environ,
- Chemin de la Fontsancte, partie basse, derrière le bâtiment du CIAL : mur en gabion de 15 ml sur une hauteur de 3 m : 18 000 € environ,
- Chemin de la Fontsancte partie haute : mur en gabion de 10 ml sur une hauteur de 2 m : 4.000 € environ,
- Passage Louis Court : démontage des murs en pierres et reprise des fondations avant reconstruction en pierres : 30 000 € environ,

Soit un montant total de 72 000€ HT environ.

2) Amélioration du cheminement piéton, route du Queyras (sur la portion surplombant le magasin Carrefour) :

La route du Queyras a fait l'objet de divers aménagements de sécurité au cours des dernières années : création de trottoirs, traçage de bande piétons, de passages piétons, feux clignotant au droit de la crèche...

Il s'avère nécessaire d'améliorer le trottoir créé au-dessus du supermarché. Le but est là encore de sécuriser le cheminement des piétons en posant une barrière de sécurité sur la longueur de ce trottoir et en déplaçant les candélabres en place qui encombrant le trottoir et qui, trop proches de la voie de circulation, sont régulièrement endommagés.

- Déplacement des candélabres : 12 000€
- Pose de barrières de sécurité : longueur 140 ml : 10 000€

Soit un montant total de 22 000€ HT environ.

3) La création de passerelles pour sécuriser le cheminement des piétons :

Les chemins du Queyron et d'Eygliers constituent des voies de circulation importantes, qui desservent plusieurs quartiers résidentiels. Ces voies sont également empruntées par de nombreux piétons car elles sont proches des services et commerces du centre-ville. La rue du Queyron dessert également le collège des Hautes-Vallées, la salle du Queyron et le gymnase, sièges de nombreuses activités générant du « trafic piétons ».

Chacune de ces deux voies présente des rétrécissements qui constituent un réel danger pour les piétons. Leur configuration, leur pente, la présence de constructions riveraines rendent impossibles leur élargissement sur les terrains qui les bordent.

La solution technique retenue est de créer des passerelles en surplomb des terrains communaux sis en contrebas qui seraient ainsi dédiées aux piétons.

- Passerelle chemin d'Eygliers, au droit du cinéma : longueur 40 ml, largeur 1m40, platelage piéton + garde-corps : 45 000€ ,
- Passerelle chemin du Queyron, au droit de l'école du Simoust : longueur 60 ml largeur 1m40, platelage +garde-corps : 33 000€

Montant total : 78 000€ HT

Il propose de solliciter le Conseil départemental pour une aide financière dans le cadre de l'enveloppe départementale "Amendes de polices", conformément au plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Confortement et réfection de murs de soutènement	72 000 € HT	Département	86 000 €	50 %
Amélioration du cheminement piéton, route du Queyras	22 000 € HT	Commune	86 000 €	50 %
Création de passerelles piétons, chemins du Queyron et d'Eygliers	78 000€ HT			
TOTAL	172 000€ HT		172 000 €	
		TVA à la charge de la Commune	34 400 €	

Mme le Maire demande l'autorisation au Conseil municipal de déposer le dossier de demande de subvention conformément au plan de financement ci-dessus et de l'autoriser à signer tous les actes y afférents.

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

CONSIDERANT la nécessité d'œuvrer à l'amélioration de la sécurité routière des piétons et des véhicules sur le territoire,

AUTORISE Mme le maire à déposer une demande d'aide financière auprès du Conseil départemental dans le cadre de l'enveloppe "Amendes de police" conformément au plan de financement ci-dessus présenté et de signer tous les actes y afférents.

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AUX COMMUNES SINISTREES DES ALPES MARITIMES	N°20201012-04
---	---------------

DELIBERATION :

Madame le Maire expose au conseil que le territoire des Alpes-Maritimes vient de connaître un événement climatique dramatique, lié à la tempête Alex, laissant derrière lui un bilan tragique et des dégâts matériels considérables. Des pluies diluviennes et des crues brutales, d'une violence inédite, se sont abattues sur le département le vendredi 2 octobre, laissant derrière elles un bilan tragique : de nombreuses personnes disparues, des villages coupés du monde, des pans de routes éventrés, des maisons détruites ou emportées, des secteurs entiers sans réseau téléphonique, ni eau, ni électricité. Une situation catastrophique.

Elle propose au Conseil de venir en aide aux communes sinistrées en versant une subvention sur le fonds d'urgence dédié mis en place par la métropole Nice Côte d'Azur qui constitue un point d'entrée pour les collectivités, associations, fédérations et entreprises souhaitant venir en aide aux vallées durement touchées à se reconstruire.

Il s'agit d'une démarche de solidarité nationale destinée à aider nos collègues élus.

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

DECIDE le versement d'une subvention exceptionnelle de 1.000€ sur le fonds d'urgence « tempête Alex » mis en place pour venir en aide aux communes sinistrées des vallées de la Vésubie et de la Roya.

La somme correspondante sera prélevée à l'article 6574 du budget de l'exercice 2020.

CHANGEMENT D'EXPLOITANT DE LA CARRIERE DE MARBRE ROSE AVENANT AU CONTRAT DE LOCATION	N°20201012-05
---	---------------

DELIBERATION :

Madame le Maire rappelle au conseil que le site d'exploitation de la carrière de marbre rose se situe sur des parcelles communales au lieu-dit « la Lauze », sur la route de Combe Chauve, cadastrées sous les numéros E 718 et E 1000 pour partie.

Par arrêté préfectoral du 10 janvier 1996, la SECAM a obtenu, sur ces terrains, une autorisation d'exploitation d'une carrière de roche massive à ciel ouvert, au titre des installations classées pour la

protection de l'environnement, jusqu'en 2026. Le volume à extraire est limité à 2.800 tonnes par an (soit environ 1000 m3).

Par arrêté du 3 septembre 2020, Madame la Préfète a entériné la reprise de la gestion de la carrière par la SARL EFC Carrière en lieu et place de la SECAM, dans le strict respect des conditions techniques définies par l'arrêté du 10 janvier 1996.

La signature d'un avenant au contrat de location des terrains correspondants dit contrat de foretage doit donc intervenir. Mme le Maire sollicite l'aval du conseil pour procéder à sa signature.

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

VU l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter n°35 du 10 janvier 1996, accordé à la SARL SECAM pour l'exploitation d'une carrière de matériaux en roche massive, au lieu-dit « la Lauze » à Guillestre,
VU l'arrêté préfectoral N°2020-DPP-CDD du 3 septembre 2020, entérinant le changement de bénéficiaire de l'autorisation d'exploiter au profit de la société EFC Carrière,
VU le contrat de location signé le 29 décembre 2017 avec la SARL SECAM sur les terrains communaux correspondants,

AUTORISE Mme le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat de location dit droit de foretage avec la SARL EFC Carrière, l'autorisant à occuper les parcelles communales E 718 et E1000, à y exploiter et utiliser les matériaux du sol et du sous-sol.

DISCUSSION :

Plusieurs conseillers demandent des précisions sur les conditions d'exploitation de la carrière et notamment les horaires de travail. Le bruit généré par l'activité s'avère en effet gênant pour les riverains du chemin de la Lauze.

Madame le Maire indique au conseil que le gérant, M Enzo Combe avec qui elle s'est entretenue est disposé à organiser une rencontre sur place pour présenter son activité et répondre aux questions.

Il doit engager des travaux cette semaine pour remettre en état la route de Combe Chauve partiellement dégradée par les engins qui ont accédé à la carrière.

CONVENTIONS AVEC LE SDIS RELATIVES A LA MISE A DISPOSITION D'EMPLOYES COMMUNAUX, SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

N°20201012-06

DELIBERATION :

Madame le Maire rappelle que le centre d'incendie et de secours de Guillestre est composé exclusivement de sapeurs-pompiers volontaires. Ce centre effectue près de 400 interventions sur tout le territoire du Guillestrois et également en renfort immédiat sur le Queyras, l'Argentiérois et l'Embrunais et manque de personnes disponibles pour effectuer toutes les interventions, particulièrement, en journée.

Deux conventions de disponibilité opérationnelle, formation et technique ont été signées depuis 2017 pour deux agents communaux, sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours Guillestre à savoir Nicolas Montpellier, garde municipal et Cyril Giraud, adjoint technique, qui sont ainsi autorisés à quitter leur poste, toujours selon les contraintes du service, pour assurer cette mission de service public de secours aux personnes. Les nouvelles conventions proposées pour ces deux agents ont pour objet de fixer à 50h par an le seuil de sollicitation opérationnelle de ces agents pendant leur temps de travail. Une autorisation de l'employeur sera désormais nécessaire en cas de dépassement de ce seuil.

D'autre part, deux conventions de disponibilité sont proposées pour deux autres agents uniquement pour formation pendant leur temps de travail. Sont concernées Karen Macq, agent d'accueil et CCAS et Jessica Bosseins, auxiliaire de périculture à la crèche Maxi-Mômes. Le plafond est de 5 jours par an.

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

AUTORISE Mme le Maire à procéder à la signature des conventions relatives à la disponibilité opérationnelle, formation et technique des sapeurs-pompiers volontaires employés par la mairie de Guillestre précités.

QUESTIONS DIVERSES

Torrent du Chagne :

Mme le Maire rend compte de la réunion qui s'est tenue ce jour avec les services de la DDT et de la communauté de communes au sujet des aménagements prévus dans le lit du torrent du Chagne en lien avec la passerelle à poser dans le cadre du projet de création d'une liaison douce entre Guillestre et Eygliers.

L'arasement des deux seuils celui du pont du Villard et celui au droit de l'abattoir doivent être arrasés. Le but est de faciliter l'écoulement du torrent afin de pouvoir envisager la pose de la passerelle suspendue. L'intérêt est également écologique en permettant de rétablir la continuité piscicole de ce cours d'eau. Le cout des travaux est estimé à 1.400.000€ avec des subventions escomptées à hauteurs de 70%. Le financement se fera dans le cadre du budget Gemapi de la communauté de communes.

Un dossier de demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau doit être déposé ainsi qu'un dossier de demande de DUP, déclaration d'utilité publique pour acquérir certains terrains en bordure du torrent.

Marché de producteurs :

Ce nouveau marché producteurs/cueilleurs s'est tenu de mai à octobre.

Le bilan dressé en fin de saison est plutôt mitigé. Les forains présents en fin de saison étaient très peu nombreux (2/3). Celui-ci sera néanmoins reconduit en 2021. Des pistes d'améliorations sont possibles : mieux communiquer et améliorer la signalétique. La question d'un emplacement plus central et plus visible que la place du portail se pose également. Il y a aussi besoin de temps pour ancrer cette « animation » nouvelle. Le point sera fait au printemps afin de relancer ce marché avec les adaptations nécessaires.

Comités consultatifs et GRAC, groupe de réflexion d'action concrète :

Mme le Maire rend compte de la réunion publique qui s'est tenue le 9 octobre. Une quarantaine de citoyens étaient présents et volontaires pour s'impliquer dans la vie municipale. La création des comités et GRAC sera soumise au vote du conseil municipal le 10 novembre prochain.

Les **réunions de quartier** qui se tiennent tous les samedis matin se poursuivent dans un climat d'échange et de dialogue.

Délibérations de la séance du 12 octobre 2020	
N°20201210-01	Mobilité douce de la route de la gare – attribution du marché de travaux
N°20201210-02	Préservation de la ressource en eau potable, économies d'eau et gestion quantitative – demande de subventions auprès de l'Agence de l'eau et du Département – nouveau plan de financement
N°20201210-03	Travaux de sécurité sur la voirie communale – demande de subvention auprès du Département au titre des amendes de police
N°20201210-04	Versement d'une subvention aux communes sinistrées des Alpes Maritimes
N°20201210-05	Changement d'exploitant de la carrière de marbre rose avenant au contrat de location
N°20201210-06	Conventions avec le SDIS relatives à la mise à disposition d'employés communaux, sapeurs-pompiers volontaires

MEMBRES PRESENTS	SIGNATURE	OBSERVATIONS
ARMANDIE Jean Pierre		
BERARD Maxime		

CERBINO BARBEROUX Sylvie	Absente	A donné pouvoir à Christine PORTEVIN
CHARPIOT François	Absent	A donné pouvoir à Dominique MOULIN
CHIAPPONI Marina		
COURT Sylvie		
DEJY Guillaume	Absent	A donné pouvoir à Quentin DU PONTAVICE
DU PONTAVICE Quentin		
FEUILLASSIER Stéphanie		
FEUTRIER Lucie		
FIORONI Stéphane		
GARCIN Aurélien		
GRANGAUD Sélim-thomas		
HAUBER IMBERT Isabelle	Absente	A donné pouvoir à Catherine PICHET
HOURRIEZ Sophie		
LANOE Loïc		
MOULIN Dominique		
PICHET Catherine		
PORTEVIN Christine		